



THEÂTRE À SUZE 2016

RÈGLEMENT DU FESTIVAL

Article 1 – Organisation

Le Comité Départemental Drôme de la FNCTA (Fédération Nationale de Théâtre et d'Animation) organise un festival de théâtre amateur. L'annonce officielle du festival est faite sur les sites internet de la FNCTA et transmise aux présidents des Comités Départementaux concernés.

Ce festival est organisé en partenariat avec le Conseil départemental de la Drôme / Service culturel / Les châteaux de la Drôme. Le festival est accueilli dans la cour intérieure du château de Suze-la-Rousse.

L'édition 2016 aura lieu du **vendredi 27 au dimanche 29 mai 2016**. Un spectacle différent sera programmé par soir. Les représentations auront lieu en extérieur (avec possibilité de repli probable si mauvais temps)

Article 2 – Esprit

Ce festival a pour but de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur de qualité en direction d'un maximum de publics - en particulier celui des communes rurales ou périurbaines - ainsi que de le promouvoir auprès des institutions culturelles.

Afin d'entretenir le lien fédérateur qui est l'esprit du CD 26, on attend des compagnies sélectionnées qu'elles restent sur place, assistent aux spectacles présentés et participent aux autres moments d'échange et de partage.

Article 3 – Sélection

Le festival est ouvert aux compagnies du CD26 et des département limitrophes à jour de leur cotisation.

Une sélection de 3 spectacles sera faite par la commission de programmation du CD26 sous l'autorité de son comité de programmation selon les critères établis par la fédération nationale : fiches de procédure d'évaluation permanente des spectacles (PEPS).

Les compagnies intéressées présenteront un dossier de candidature avec les documents requis. Ce dossier sera disponible et téléchargeable sur le site de l'URRA « Passion théâtre » <http://fncta-rhone-alpes.fr/> à partir du **15 février 2016**.

Ce dossier de candidature dûment rempli doit parvenir au CD26 avant le **30 mars 2016** à :

Festival Théâtre à Suze

CD26-FNCTA - Chez Delphine Villechaise - 38, rue de la Vallée - 26260 Clérieux

La commission établira sa programmation pour le **15 avril 2016**. Chaque compagnie sera notifiée du résultat de sa candidature.

Article 4 – Documents

Documents à fournir avant le **30 mars 2016** en vue de la sélection :

- x dossier de candidature correctement rempli (téléchargeable sur <http://fncta-rhone-alpes.fr/>)
- x les dates et lieu de représentation ou un DVD d'une représentation lisible sur lecteur de salon avant le **30 mars 2016**.
- x une présentation du spectacle au format WORD ou ODT
- x liste nominative et numéro de licence FNCTA des adhérents concernés par le spectacle
- x photos de bonne résolution du spectacle (format JPEG)
- x la reproduction de bonne résolution en format JPEG de cette affiche
- x le plan de feu compatible avec la fiche technique de la salle

En cas de sélection, la compagnie devra également fournir avant le **30 avril 2016** les éléments suivants :

- x 2 affiches papier format A3
- x 30 flyers du spectacle

Article 5 – Conditions et défraiements

Les compagnies sélectionnées bénéficieront d'un défraiement pour leur déplacement sur la base d'un véhicule pour 4 personnes. Il sera calculé selon les conditions en vigueur au sein de la FNCTA. Il ne sera accordé aucun défraiement à titre personnel, ni aucun cachet ou autre rémunération pour metteur en scène, comédien, régisseur, technicien, etc.

Pour les compagnies venant de loin il sera possible d'être hébergé gracieusement dans la limite du nombre de places disponibles. Seule l'équipe du spectacle pourra bénéficier de cet hébergement.

À l'issue de la représentation, il sera prévu une restauration-collation pour l'ensemble des comédiens, régisseurs, metteur en scène et organisateurs. Si les compagnies désirent davantage de couverts pour d'éventuels accompagnants, le nombre de ces repas devra être communiqué avec leur règlement **au moins quinze jours avant** au trésorier du CD 26.

Les spectacles ont lieu dans la cour du château de Suze-La-Rousse. Une fiche technique de la salle sera fournie par les organisateurs dès qu'elle sera finalisée. Les organisateurs ne fourniront aucun matériel supplémentaire. Les techniciens ou régisseurs pourront prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente. Le démontage des décors doit se faire immédiatement après la représentation.

Article 6 – Contacts

Pour toute demande d'information s'adresser à :

Delphine VILLECHAISE, présidente du CD 26

38, Rue de la Vallée – 26260 Clérieux

cd26@fncta.fr

06 26 91 68 16